

CONTRAT PÉDAGOGIQUE

Master Maintenance Aéronautique

Pour les 1ères et 2èmes années du Master Maintenance Aéronautique, et pour tous les parcours :

- **Ingénierie et maintenance aéronautique avionique**
- **Ingénierie et maintenance aéronautique structure**
- **Ingénierie des structures composites**
- **Ingénierie des systèmes embarqués**
- **Support client pour l'aéronautique**

Il y a une note éliminatoire dont le seuil est de 7/20 sur toutes les UE de la mention.

Pour les 4 parcours « Ingénierie et maintenance aéronautique avionique », « Ingénierie et maintenance aéronautique structure », « Ingénierie des structures composites » et « Ingénierie des systèmes embarqués », il y a en sus une note éliminatoire dont le seuil est de 10/20 sur les UE suivantes :

- « Projet/Stage » de 3 ECTS au semestre 8
- « Projet » de 6 ECTS au semestre 10
- « Stage » de 18 ECTS au semestre 10

Pour le parcours « Support client pour l'aéronautique », il y a en sus une note éliminatoire dont le seuil est de 10/20 sur l'UE « Projets et stages » de 21 ECTS au semestre 10.

Pour valider une année et progresser de la 1^{ère} à la 2^{ème} année de Master, les étudiants doivent obtenir indépendamment chaque Bloc de Connaissances et Compétences (BCC) sans note éliminatoire.